



BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION (à la charge des acquéreurs, sans détention de fonds)

Pour les maisons, appartements, terrains :

Prix Net Vendeur	Honoraires Maximum
Jusqu'à 99 999€	6.000€ TTC
De 100 000 à 149 999€	7.500€ TTC
De 150 000 à 199 999€	9.000€ TTC
De 200 000 à 249 999€	10.500€ TTC
De 250 000 à 299 999€	12.000€ TTC
Au-delà de 300 000€	4% TTC

Pour Les cessions de bail, Fonds de commerce :

Prix net vendeur	Honoraires Maximum
Jusqu'à 30 000€	3.600€ TTC
Au-delà de 30 000€	8% TTC

Pour les Garages, parkings :

Prix net vendeur	Honoraires Maximum
Jusqu'à 20 000€	2.400€ TTC
Au-delà de 20 000€	8% TTC

ESTIMATION : Les estimations sont facturables au tarif de 120€ TTC.

L'estimation pour une mise en vente par notre intermédiaire est offerte dans le cadre de la vente.

GESTION

Pour les biens à usage d'habitation :

Honoraires : 7,50% TTC sur les encaissements (*Pack Sérénité*)

Assurance Garantie Loyers Impayés et Dégradation immobilière : 3% TTC des encaissements (*Pack Sécurité*)

Pour les locaux professionnels et commerciaux, garages :

Honoraires : 12% TTC sur les encaissements

LOCATION

Pour les habitations :

Honoraires locataire (calculés sur le loyer annuel hors charges) : 6% TTC*

Honoraires bailleurs (calculés sur le loyer annuel hors charges) : 6% TTC*

Honoraires d'entremise et négociation : 60€ TTC à la charge du bailleur

* Dans le respect de la loi ALUR, les honoraires sont limités à 11€ TTC/m² (3€/m² pour l'état des lieux et 8€/m² pour visite, constitution de dossier et rédaction de bail).

Pour les locaux professionnels et commerciaux :

Honoraires à la charge du preneur (calculés sur le loyer annuel) : 15% TTC

SYNDIC

ASL : 120€ TTC par lot avec un minimum de 1200€ TTC

Copropriétés : Copropriété moins de 10 lots : Forfait de 2.000€ TTC

Copropriété de 10 à 29 lots : 200€ TTC par lot

Copropriété de plus de 30 lots : 180€ TTC par lot

Prestations variables :

Frais postaux : au réel

Préparation AG spéciale autre que l'AG annuelle : 18€ TTC / lot avec un minimum de 270€ TTC

1^{ère} relance : gratuite, 2^{ème} relance en LRAR : 15€, Mise en demeure : 30€ TTC (à la charge du copropriétaire débiteur)

Etablissement état daté : 360€ TTC, Actualisation : 60€ TTC (à la charge du copropriétaire vendeur)

Vacation horaire : aux heures ouvrables : 60€ TTC ; en dehors des heures ouvrables : 90€ TTC

Frais de délivrance des documents sur support papier : forfait 15€ TTC (copie du carnet d'entretien, copie diagnostics, etc..)

Tous nos prix s'entendent TTC avec une TVA calculée au taux de 20%